



COMMUNE DE CRUAS
(ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-166
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
41 Rue Mercoyrol

Le Maire de la Commune de Cruas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R110-2,

Vu la demande de l'entreprise **ZANCANARO** domiciliée Chemin du Derne 07800 CHARMES SUR RHONE, dans le cadre de la pose de volets bois,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre des travaux, la commune autorise la société à occuper le domaine public sur la chaussée ainsi qu'une partie du trottoir pour les travaux avec la mise en place d'une nacelle

Du Mercredi 15 Octobre au Vendredi 17 Octobre 2025

La chaussée sera partiellement réduite et un alternat par feux sera mis en place.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurisation du chantier y compris les feux de chantier seront mis en place par l'entreprise ZANCANARO.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cruas.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, et la Police Municipale sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CRUAS, le 26 Septembre 2025

Le Maire

Rachel COTTA

